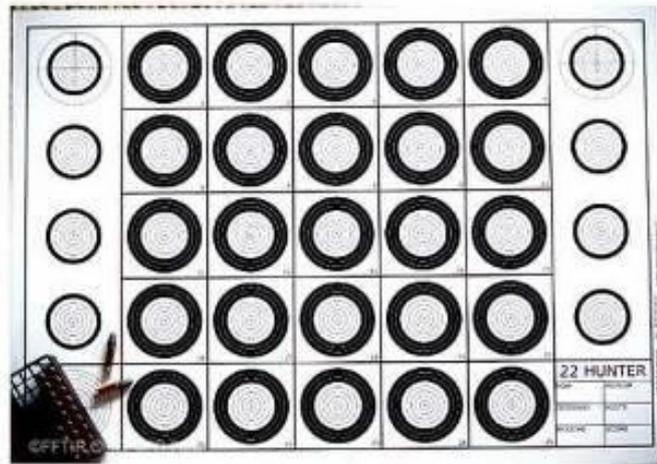


CERCLE DE TIR DE LA FAMENNE



ORGANISE LE SAMEDI 5 ET DIMANCHE 6 MAI 2018



un bench rest 50 mètres 22 LR

Le concours est ouvert à tous les possesseurs d'une affiliation 2018 et d'un extrait de casier judiciaire valable à fournir le jour du concours

AINSI QUE LES AUTORISATIONS ORIGINALES POUR LES ARMES UTILISEES.

Arme 22 LR : lunette grossissement au choix

SEUL LA PREMIERE SERIE DE CHAQUE CATEGORIE COMPTE POUR LE CONCOURS

Catégories :

1 : Bench avec bipied.

2 : Bench avec trépied.

PRINCIPE DU CONCOURS :

timing: 40 minutes par période de tirs

Installation matériel : 10 minutes

Pied bench avant et arrière, sacs sable ou autres moyens de calage de l'arme

Essais et concours : 30 minutes

Tirs à volonté dans les 8 cibles latérales : 4 à gauche et 4 à droite

et 25 balles : 1 dans chaque cible concours !

Son essai terminé, il le signale aux commissaires de tir et dispose ses 25 cartouches du concours dans un ravier fourni.

Chaque tireur veillera à bien tirer dans sa cible !

Les périodes de 5 minutes sont annoncées et la dernière période énumérée par minutes

Les points:

Le décompte des points se fait à l'aide d'une jauge, le point supérieur est toujours accordé en cas de morsure de la ligne, mais seule la partie cylindrique créé par le passage de la balle est pris en compte, les éventuels bavures ou déchirures ne donnent pas droit au point supérieur.

La mouche complètement effacée : 11

puis les points se décompte par tranche de 1

Si plusieurs tirs sont fait dans la même cible, seul le + petit est pris en compte et les autres sont annulés.

Si plus de 25 impacts sont comptabilisés dans les cibles concours, chaque impact comptés en + annule une cible complète.

Chaque tireur veillera à bien tirer dans sa cible !

Le décompte des points se fait au chalet par l'administrateur responsable; Mr Gossiau, ses décisions sont sans appels. Les cibles ne peuvent pas être emportées avant la fin de la remise des prix.

Lot aux 3 premiers de chaque catégorie.

Consolation.

Tirage au sort parmi les tireurs toujours présents à la remise des prix :

1 lot surprise

Inscriptions au concours : 10 €, rachat 5 € si places disponibles !

Réservation : concours.ctfamenne@gmail.com

Restauration

MENU 1 : Gyros de porc + frites 12€

MENU 2 : Jambonneau sauce moutarde + frites 12,5€

SECURITE GENERALE

1. Le règlement d'ordre intérieur du CTF, les ordres permanents du camp Roi Albert ainsi que la réglementation en vigueur sont de strictes applications.
2. L'accès au pas de tir pendant le concours est réservés aux responsables du club ainsi que les compétiteurs désignés, les autres compétiteurs et les spectateurs se tiennent en dehors du stand et n'entravent pas le bon déroulement du concours.
3. Le transport des armes se fait dans une housse ou une valise et l'arme est sécurisée.
4. Le commissaire de tir désigne la ligne de tir, explicite le déroulement du concours et sur son injonction le tireur installera son matériel et son arme dans le stricte respect des principes de bases de la manipulation d'une arme.
5. Si un tireur est confronté à une difficulté technique ou autre il lève le bras et attend l'arrivée du commissaire de tir.
6. Quand le tireur a terminé son tir il rend son arme inopérante (retrait du chargeur, pièces mobiles bloquées vers l'arrière qui permet de vérifier la vacuité de la chambre), se place en retrait d'un mètre de son arme et attend en silence la fin du concours.
7. Sur injonction du commissaire de tir le tireur pourra ranger son matériel et son arme.
8. Le commissaire de tir est seul habilité à prendre toutes les mesures qu'il juge indispensables pour la sécurité et le bon déroulement du concours.
9. Le non respect des règles précitées ainsi que les injonctions des administrateurs et/ou des commissaires sur et en dehors des stands sera sanctionné par l'arrêt du concours et éventuellement par le renvoi du concurrent des installations du CTF et ce sans remboursement de l'inscription.
10. En cas de litige, le conseil d'administration du CTF examinera celui-ci avec bienveillance mais sa décision ne pourra être contestée.
11. Durant les séances de tir le silence est demandé jusqu'à ce que tous les tireurs aient terminés leurs concours

Responsabilités :

Par leur inscription au concours, chaque tireur reconnaît avoir pris connaissance du règlement et l'accepter sans restriction.

Responsables concours :

J.M. Fortemaison

M. Planchon

